

14 janvier 1526

« Veuz par la Cour les arrestz par elle donnez l'un le xxIIIe jour de novembre dernier passé et l'autre ce jourduy a lencontre de Loys Berquin et oyz sur ce les Juges deleguez par le pape sur le fait des heresies qui pullullent en ce Royaume, et tout considéré, la Court a ordonné et ordonne que l'évesque d'Amyens sera contrainct..... par saisissement de son temporel et autres voyes deues et raisonnables de mettre au greffe de lad. court la somme de deux cent livres pariss. pour fournir aux fraiz qu'il conviendra faire à prendre ledit Berquin au ..... »

AN X1<sup>a</sup> 1529, f<sup>o</sup> 77, f<sup>o</sup> 77 r<sup>o</sup>.